

PROCÈS-VERBAL**Conseil d'Ecole de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
Séance du 3 Mars 2015**

Dix-neuf membres du Conseil sur trente étaient présents ou représentés, 6 procurations ont été enregistrées dont une à partir de 11 H.

Membres désignés par Mme la Rectrice de l'Académie de Dijon :

M. Christian FORESTIER
Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS
M. Didier PERRAULT
Mme Claude VALTAT

Membres désignés par M. le Président de l'Université de Bourgogne :

M. Frédéric DEBEAUFORT
M. Jean-François GIRET (procuration à Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS)
Mme Anne GIROLLET (procuration à M. Frédéric DEBEAUFORT)
Mme Catherine ORSINI-SAILLET
Mme Annie VINTER (procuration à M. Didier PERRAULT)

Membres élus :**Représentants des personnels enseignants**

Collège A : les professeurs des universités et assimilés

Mme Dominique BOURGEON-RENAULT (procuration à M. Hervé DUCHENE)
M. Hervé DUCHENE

Collège B : les Maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs

Mme Nathalie CHARVY (procuration à Mme Nadine Wargnier)
M. Jake MURDOCH

Collège C : Autres enseignants et formateurs

Mme Nadine WARGNIER

Collège D : Autres enseignants relevant de l'Éducation Nationale

Mme Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels

M. Olivier BOULIN
Mme Séverine DELEPIERRE

Représentants des usagers :

M. Clément LEGROS

Membres désignés par le Conseil d'Ecole :

M. Eric PREDINE

Invités :

M. Denis ROLLAND
M. Alain BONNIN
Mme Sophie AUDIDIÈRE
M. Jean-Denis DETRAIT
Mme Elsa LANG-RIPERT
Mme Séverine MILLOTTE (à partir de 11h15)
M. Julien MARLOT
M. Bruno JAY (à partir de 10h)
Mme Claire CACHIA
Mme Véronique PARISOT
Mme Marie-Geneviève GERRER

Ordre du jour :

- 1- Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2014
- 2- Audition du candidat au poste de directeur de l'ESPE
- 3- Budget rectificatif n°1 ESPE 2015
- 4- Tarifs de mise à disposition des locaux 2015
- 5- Calendrier universitaire 2015-2016
- 6- Projet Comenius Regio
- 7- Demandes de subventions étudiantes
- 8- Compte-rendu COSP
- 9- Projets BQR
- 10- Questions diverses

2

Après s'être assuré du quorum, Monsieur le Président du Conseil d'Ecole ouvre la séance à 9h05. Il remercie Monsieur le Recteur et Monsieur le Président de l'Université de leur présence, et rappelle que la séance est particulière puisqu'aura lieu l'audition du candidat au poste de directeur de l'ESPE.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2014.

Mme Nadine WARGNIER souhaite modifier son intervention, page 14 paragraphe 6 à propos du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes. Elle proposait que les étudiants sollicitent le Conseil Régional, or cela n'est pas possible. C'est déjà le Conseil Régional qui abonde le FSDIE ; M. Le Président de l'Université confirme que les étudiants ne peuvent pas solliciter directement le Conseil Régional dans ce cadre. Mme Nadine Wargnier demande à ce que la dernière ligne : « Il existe également un fond auprès du Conseil Régional" soit supprimée.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président du Conseil d'Ecole propose de voter sur l'adoption du procès-verbal.

19 votants au moment du vote

- 19 voix pour, adoption à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

2- Audition de la candidate

La candidate auditionnée est Mme Marie-Geneviève GERRER, Administratrice Provisoire de l'ESPE depuis le 1^{er} septembre 2014. Le dossier de candidature de Mme Marie-Geneviève GERRER a été transmis aux membres du Conseil d'Ecole en amont.

M. le Président du Conseil d'Ecole rappelle la procédure en s'appuyant sur l'article L721-3-I dernier alinéa de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, qui stipule que « le directeur de l'école est nommé pour un mandat de cinq ans, par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale, sur proposition du conseil d'école ».

M. le Président du Conseil d'Ecole rappelle que la candidate sera auditionnée pendant 15 minutes, suivi ensuite d'un échange avec les membres du Conseil de 15 min, puis on procédera au vote. Le résultat de ce vote sera transmis à Mme la Ministre de l'Education Nationale et à Mme la Ministre chargée de l'enseignement supérieur, sous couvert de M. le Recteur.

Le Conseil d'Ecole est plénier, mais les membres invités ne participeront pas au vote.

Mme Marie-Geneviève GERRER présente sa candidature, et à l'issue de son audition elle quitte la salle. Les membres invités quittent également la salle, et M. le Président du Conseil d'Ecole invite les membres élus et désignés à procéder au vote concernant la proposition de Mme Marie-Geneviève GERRER en tant que directrice de l'ESPE.

3

Le vote se fait à bulletin secret.

19 votants au moment du vote.

- 14 voix pour, 5 bulletins blancs

Le Conseil d'Ecole émet donc un avis favorable à la très large majorité des membres du Conseil présents ou représentés pour la proposition de nomination de Mme Marie-Geneviève GERRER en tant que Directrice de l'ESPE.

M. Le Président du Conseil d'Ecole informe Mme Marie-Geneviève GERRER du résultat du vote, qui remercie les membres du Conseil de leur confiance. Elle rejoint le Conseil d'Ecole en tant qu'Administratrice provisoire.

3- Budget rectificatif n°1 de l'ESPE

M. le Président du Conseil d'Ecole donne la parole à M. Jean-Denis DETRAIT qui présente le BR1. Les documents ont été transmis aux membres du Conseil en amont.

Le 1^{er} tableau concerne des recettes complémentaires à intégrer au budget pour un montant de 85383€, répartis comme suit :

- 20000€ pour la mise en place du C2I2E (Certificat Informatique et Internet niveau 2- Enseignants) de l'université, qui sera piloté par l'ESPE comme le faisait l'ex-IUFM
- 11584€ au titre de la dotation CRCT (congrés recherches ou conversion thématique) qui compensent les « heures perdues » pour les congés de recherche accordés.

- 6600€ pour le Plan de Réussite Licence pour le département CIPE
- Reliquat de la convention Comenius Regio 2014 à hauteur de 3481€
- Transferts du SEFCA (Service Commun de Formation en Continue et par Alternance) en direction du département MEEF de 16294€ (il s'agit d'une première tranche), 28476€ pour le département Diderot et 584€ pour le département Sciences de l'éducation. Ces sommes concernent des étudiants qui suivent une formation à l'ESPE et qui ont une inscription administrative au SEFCA. L'ESPE est donc dans ces cas-là prestataire de services.

A l'inverse, il faut constater une diminution des recettes budgétées à hauteur de 636€ pour le site MEEF d'Auxerre, diminution qui fait suite à une délibération du Conseil d'Administration de l'Université du 2 décembre 2014 concernant les mises à disposition des locaux qui seront, notamment pour l'UTB, à titre gracieux.

Le 2ND tableau concerne les dépenses, et détaille les mouvements générés par la ventilation des recettes.

- Une ouverture de crédit de 36294€ attribuée aux services centraux du département MEEF, pour les déplacements/missions
- Une ouverture de 29976€ attribuée au département Diderot qui correspondent aux recettes du SEFCA et qui s'ajoutent aux 1500€ du budget initial, pour les déplacements/missions.
- Pour le département Sciences de l'éducation les 584€ du SEFCA s'ajoutent également aux 1700€ ouverts au budget initial sur la ligne déplacements/missions.

4 La baisse des recettes d'Auxerre est répercutée sur la ligne achats non stockables.

Les 6600€ du Plan Réussite Licence pour le CIPE sont décomposés en deux parties : 800€ en fonctionnement, et 5800€ en masse salariale.

Le budget total est équilibré à 1 376 539€.

Mme Nadine WARGNIER demande des précisions sur la ligne déplacements/missions ; elle souhaite savoir ce qui est logé sur la ligne ESPE Services Centraux et sur la ligne Département MEEF.

M. Jean- Denis DETRAIT explique que les 40000€ concernent toutes les missions transversales aux 4 départements, comme la culture, la recherche, la communication... Ces 40000€ apparaissent dans le budget initial sur la ligne « scolarité » qui a été supprimée (et remplacée par la ligne « taxe d'apprentissage »), et transférée par mouvement interne. Il s'agit toujours d'une partie fonctionnement.

Mme Nadine WARGNIER demande, s'il s'agit de missions transversales, pourquoi alors les missions apparaissent également à part dans les lignes « dépenses pédagogiques communes ». Mme Nadine WARGNIER estime que cette ligne n'est pas suffisamment détaillée et demande à ce qu'à l'avenir, il apparaisse dans le budget une distinction claire entre déplacements dans le cadre de missions transversales et déplacements dans le cadre de cours intersites. Il s'agirait là d'avoir des éléments précis afin de pouvoir choisir, au vu des coûts engendrés par les déplacements pour les cours intersites, entre recruter un enseignant ou faire appel aux enseignants déjà présents au département MEEF, qui sont par ailleurs parfois en

surcharge. Ce budget détaillé permettra aussi de clarifier les missions, les engagements et les nécessités de chaque département.

M. le Président du Conseil d'Ecole rappelle que ce document une fois établi ne sera fourni qu'à titre informatif et ne sera pas soumis au vote, puisque le budget primitif a déjà été voté.

Mme Nadine WARGNIER comprend que le budget ait été déjà voté et ne remet pas en question le fond mais souhaite des clarifications sur la forme.

M. le Président du Conseil d'Ecole propose de passer au vote concernant le BR1.

19 votants au moment du vote :

- 18 voix pour, 1 NPPV

Le budget rectificatif n°1 est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.

4- Tarifs de mise à disposition des locaux.

M. Jean-Denis DETRAIT explique que les tarifs votés au dernier Conseil d'Ecole doivent être revus car le Conseil d'Administration de l'Université du 17 décembre a voté de nouvelles procédures de mise à disposition des locaux. La règle générale est la mise à disposition à titre onéreux, sauf cas particulier (associations labélisées UB, rectorat, UTB). Le président de l'Université ou le délégataire peuvent exceptionnellement accorder la gratuité dans d'autres cas pour l'intérêt général.

Il se peut également que des frais supplémentaires puissent être générés, même en cas de mise à disposition à titre gracieux, (ménage, gardiennage...) dans le cas où l'occupation des locaux se fait en dehors des heures d'ouverture habituelles.

5

Le CA a voté que les tarifs de location ne pourront être inférieurs à 0.33 centimes /m², par demi-journée. Des prestations spécifiques ont été arrêtées, à savoir 5€ minimum pour une location de vidéoprojecteur par demi-journée et 30€ minimum pour du matériel de visioconférence. Les frais supplémentaires de ménage, de gardiennage seront soumis à devis. Toutes les demandes de mise à disposition entrent dans ce cadre depuis le 01 janvier 2015.

En ce qui concerne l'ESPE, il est proposé la somme de 0.70 centimes/m², 6€ pour un vidéoprojecteur par demi-journée, 30€ pour du matériel de visioconférence. Un forfait de 20€ pour du matériel de musique et du matériel de sport, 6€ pour du matériel audio. Les tarifs sont sensiblement les mêmes que ceux votés au Conseil d'Ecole du 2 décembre 2014, auxquels il faut rajouter des frais de gestion de 10%, (sachant que l'Université récupère 4% sur toutes les prestations). Ces frais comprennent l'établissement de la convention, l'aménagement de la salle, la gestion administrative de la demande.

M. le Président de l'Université précise que le cadre général des mises à disposition à titre onéreux a été établi et voté en CA mais que chaque composante reste libre de pratiquer les tarifs qui lui conviennent et de gérer son patrimoine immobilier, en dégageant par ailleurs des ressources.

M. Le Président du Conseil d'Ecole soumet ces tarifs au vote des membres du conseil :

19 votants au moment du vote

- 1 NPPV, 18 voix pour

Ces tarifs sont adoptés à la majorité des membres présents ou représentés.

5- Calendrier universitaire 2015-2016.

M. Jean-Denis DETRAIT présente le calendrier aux membres du conseil, qui sera ensuite voté au CA.

Quelques modifications sont à noter par rapport aux documents envoyés aux membres du Conseil d'Ecole à savoir :

- Concernant le département Diderot, la fin des cours du master Conseiller Consultant Responsable Formation (CCRF) était notée au 4 décembre ; or, s'agissant d'un master en alternance, cette date ne tient pas compte de la période des stages sur le terrain. Il faut donc lire fin des cours : 18 décembre. Le début des cours du second semestre est fixé au 11 janvier.
- Concernant le master Information Communication Culture, parcours ingénierie de la culture, les cours du second semestre ont lieu du 4 janvier au 18 mars, et non du 4 janvier au 11 mars. Pour les dates des examens du second semestre, lire du 21 au 25 mars et non du 14 au 25 mars.

Les dates sont globalement identiques à celles votées l'année dernière pour la rentrée 2014.

Les étudiants de M1 et M2 MEEF font leur rentrée le 31/08/2015, ce qui a été décidé par les responsables de formation en concertation.

6 M. le Recteur intervient pour rappeler que la rentrée au 31 août soulève des problèmes au niveau de la prise en charge de la rémunération qui débute au 01 septembre. Autant il ne pose pas de problème de dire que les étudiants n'ont pas les vacances scolaires car ils sont étudiants, autant le fait de faire rentrer les étudiants le 31 août soulève des réclamations de la part des étudiants. Ceci dit, il est clair que les étudiants n'intègrent le statut de fonctionnaire stagiaire qu'à compter du 01 septembre.

Mme Nadine WARGNIER rappelle qu'il est indispensable de procéder à une pré-rentrée étant donné que les étudiants sont amenés à se rendre sur leur lieu de stage pour certains dès le 01 septembre.

M. Clément LEGROS intervient au nom des étudiants qu'il représente pour manifester leur désapprobation face au calendrier universitaire. Ils ressentent un sentiment d'injustice quant à leur statut car ils sont fonctionnaires stagiaires et se considèrent comme personnels de l'éducation nationale, mais ils redeviennent « simples » étudiants qui doivent pour des raisons pratiques obéir au calendrier universitaire. Le problème est qu'ils ne bénéficient pas du même repos que les enseignants titulaires, repos qui est nécessaire afin de mener à bien leur projet de formation autant au niveau théorique (lors des enseignements) qu'au niveau pratique (lors des périodes de stages).

M. Le recteur rappelle que les étudiants ne sont pas enseignants à plein temps mais stagiaires avec un temps de formation sur le terrain et un de temps de formation à l'Université. Ceci engendre donc des contraintes et des conciliations nécessaires avec l'emploi du temps universitaire. M. le Recteur ajoute qu'il ne doute pas que l'ESPE procédera à des améliorations progressives sur les modalités pratiques de la formation du M2. Il rappelle par ailleurs que la

mise en place du M2 est nouvelle, l'organisation de ce master a représenté un vrai défi pour les équipes de l'ESPE et du rectorat.

Mme Marie-Geneviève GERRER souligne que les emplois du temps sont un casse-tête terrible, car il faut gérer les temps de formation à l'ESPE, de formation en UFR ainsi que de formation sur le terrain. Ceci est extrêmement chronophage et prenant. Les mois de septembre et octobre ont été moins chargés délibérément pour que les étudiants puissent commencer leur préparation de cours. Les enseignants sont conscients que les années de formations sont très lourdes, que le maximum est fait pour le confort des étudiants, mais il est impératif de respecter le calendrier universitaire car les heures de formation doivent dans tous les cas être assurées.

M. Clément LEGROS souhaite aussi que cette remarque soit prise en compte notamment dans les discussions concernant l'amélioration du climat avec les UFR. Mme Marie-Geneviève GERRER explique qu'une réunion est prévue avec l'ensemble des UFR concernant entre autres ces points d'organisations.

M. Le Président du Conseil d'Ecole estime que le débat qu'il y a eu sur la rentrée du mois d'août 2014 n'a pas donné une bonne image de l'ESPE. Il souhaite que cette remarque apparaisse au procès-verbal.

M. le Président du Conseil d'Ecole propose de passer au vote concernant le calendrier universitaire 2015- 2016.

19 votants au moment du vote :
➤ 18 voix pour, 1 abstention.

7

Le calendrier 2015-2016 est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Ecole présents ou représentés.

6- Convention Comenius Regio.

M. le Président du Conseil d'Ecole donne la parole à M. Bruno JAY, invité à rejoindre le Conseil d'Ecole pour présenter ce projet.

Il s'agit d'un partenariat entre le Conseil Régional de Bourgogne, l'Université de Staffordshire en Angleterre et l'ESPE, qui représente une subvention de 45000€ par « l'Agence Européenne ». Cette subvention sera partagée entre l'Université et le Conseil Régional. Le département MEEF récupère 30000€ sur deux ans. L'intégralité des 45000€ est versée au Conseil Régional, et l'ESPE doit ensuite faire une demande justifiée auprès du Conseil Régional pour récupérer une partie de la subvention, après approbation du Conseil d'Ecole.

Ces 30000€ sont destinés à la mobilité étudiante, sous forme de bourses allouées aux étudiants, ainsi qu'à la venue des partenaires de l'Université de Staffordshire. Le Conseil Régional prend en charge les déplacements des enseignants vers l'Angleterre notamment dans le cadre de la recherche, ainsi que les frais de réception et de publicité liés à ce partenariat.

M. Hervé DUCHENE demande si cette convention concerne les personnels de l'ESPE en général, pas seulement le département MEEF. M. Bruno JAY répond qu'il s'agit de la deuxième année du partenariat et qu'un certain nombre d'enseignants du département MEEF participent au projet, par le biais de la recherche, et effectuent des déplacements pour l'organisation du

partenariat et les pratiques de stages dans les pays anglophones, mais que rien n'empêche la participation d'enseignants d'autres départements de l'ESPE.

M. Bruno JAY précise que sur les 14400€ demandés cette année, une grande partie est justifiée par les heures nécessaires au montage du projet. Cette somme sera utilisée pour les relations internationales.

Mme Nadine WARGNIER demande sur quelle ligne apparaît cette somme dans le budget.

M. Jean-Denis DETRAIT répond que cette somme n'apparaît pas encore puisqu'elle n'a pas été versée, seul le reliquat de l'année 2014 est inscrit. Cette somme apparaîtra en Budget Rectificatif n°2.

M. Le Président du Conseil d'Ecole propose de passer au vote sur la demande de subvention Comenius Regio faite par l'ESPE en direction du Conseil Régional.

19 votants au moment du vote :

- 18 voix pour, 1 abstention.

La demande de subvention est approuvée à la majorité des membres présents ou représentés.

7- Subventions pour associations étudiantes.

Mme Marie-Geneviève GERRER explique que les directrices adjointes ont au préalable discuté entre elles des demandes déposées, en rencontrant éventuellement les étudiants quand ces demandes n'étaient pas assez détaillées. Il a été ensuite décidé que par souci d'impartialité, Mme Claire CACHIA présenterait les demandes aux membres du Conseil, étant donné que le CIPE n'a pas d'étudiants donc pas de demandes.

- ASC DIJON MEEF : l'association demande une subvention de 1160€ pour l'organisation de sessions de formation Prévention et Secours Civique de niveau 1, attestation obligatoire pour l'admission au concours de professeur des écoles (environ 50€ par personne), ainsi qu'une subvention de 200€ pour l'achat d'une nouvelle imprimante, soit un total de 1360€.
- ASC MEEF AUXERRE : l'association demande une subvention pour entre autres, des activités de montagnes et de sorties en plein air, pour de la reprographie, et la cotisation d'assurance. Elle souhaite également une participation de l'ESPE aux frais d'organisation de formation PSC1 pour les étudiants du site. L'effectif attendu est le double de celui de l'année précédente, ils demandent donc une augmentation de la subvention qui leur a été accordée l'année précédente, à savoir 728€. Mme Claire CACHIA propose d'attribuer 1000€ à l'association et d'inciter les étudiants à contacter d'autres partenaires (MAIF, MGEN,...) pour obtenir de leur part des financements, comme l'ont fait les étudiants du site de Dijon.
- ACF Diderot : l'ensemble des actions de l'association représente un soutien au département Diderot, et est nécessaire à la formation, comme par exemple les jeudis de l'IUP, les journées des anciens, l'organisation de colloques, du voyage de fin d'études... Il est aussi prévu que cette année, une remise des diplômes concernant tous les étudiants de l'ESPE soit organisée au département Diderot le 5 décembre 2015. Cette

manifestation sera organisée par les étudiants de l'Institut. Le montant total demandé est de 2500€. Mme Claire CACHIA précise que lors de l'examen des dossiers par Mme l'Administratrice Provisoire et les directrices adjointes, la demande a été accueillie favorablement.

Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS demande quel est le montant de l'adhésion à l'association et le nombre d'adhérents. Mme Véronique PARISOT répond qu'elle ne connaît pas le montant exact de l'adhésion mais qu'il s'agit d'une somme très modique. Elle explique que l'association étudiante est une entité historique du département Diderot. Par ailleurs, la subvention est méritée dans le sens où les étudiants de l'IUP représentent une logistique considérable dans l'organisation de différentes manifestations de l'IUP. Mme Marie-Geneviève GERRER ajoute qu'elle a reçu les responsables de l'association et que ces derniers lui ont indiqué qu'environ 50% des étudiants de l'Institut étaient membres de l'association étudiante.

Mme Véronique PARISOT explique que l'IUP est en concurrence directe avec les écoles de commerce, c'est pourquoi il est nécessaire de proposer aux étudiants via l'association des projets qui soient comparables à ceux proposés par les écoles de commerce, afin d'inciter les étudiants à choisir les formations dispensées au département Diderot.

Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS demande des précisions sur les actions menées en lien avec le projet pédagogique, et si ces actions conduisent à l'attribution d'une note aux étudiants. Mme Véronique PARISOT répond qu'il n'y a pas systématiquement de note, mais que cela contribue à élargir les relations de l'équipe pédagogique avec les étudiants. Par exemple, dans le cadre de l'organisation de l'exposition « Un Autre Regard » prévue le 20 mars, il s'agit d'une action pédagogique, qui sera suivie d'un moment festif, autour d'un pot, organisé par l'association étudiante.

9

Mme Nadine WARGNIER demande sur quelle ligne budgétaire sont pris les financements accordés aux associations. Mme Marie-Geneviève GERRER répond qu'ils sont pris sur les budgets propres des départements. Elle ajoute que lors du passage à la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) il faudrait envisager peut-être de dégager une enveloppe « subventions associations étudiantes », ce qui paraît plus logique.

Mme Nadine WARGNIER souligne qu'il faudrait garder une certaine équité entre les associations étudiantes. Il faut réfléchir, au-delà de l'enveloppe de subvention, à un cadre, des exigences, face aux arguments portés par les étudiants. Mme Marie-Geneviève GERRER dit qu'elle est d'accord avec ce principe : il faut qu'une politique claire soit définie, en prenant en compte les objectifs différents des associations, mais il faut aussi appuyer et soutenir les étudiants qui s'engagent et dégagent du temps pour mener à bien les projets des associations malgré des emplois du temps déjà chargés.

Mme Claude VALTAT rappelle qu'il ne faut pas oublier qu'il s'agit aussi d'un engagement citoyen. Elle explique qu'à l'école de commerce de Dijon, les étudiants suivent un module « Pédagogie par l'action citoyenne » obligatoire et valorisé par des crédits ETCS, et au cours duquel les étudiants réalisent des actions citoyennes de proximité avec des objectifs bien ciblés. Mme Claude VALTAT suggère de prendre quelques idées car cela serait très intéressant dans le cadre de la formation à l'ESPE des futurs enseignants. Cela permettrait aux étudiants d'avoir une vraie plus-value dans leur formation, en leur apportant par ailleurs de vraies compétences professionnelles.

Mme Marie-Geneviève GERRER explique qu'elle est en discussion avec M. Julien BRAULT, vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante, car l'Université met en place une UE transversale « Ambassadeur de l'Université ». Le but de cette discussion est de réfléchir comment l'ESPE peut s'intégrer dans cette UE et construire un projet intéressant, valorisant pour les étudiants.

Mme Nadine WARGNIER rappelle que l'UE transversale « engagement » existe depuis plusieurs années déjà à l'Université, mais qu'elle ne connaît pas de vrai succès. Cela peut venir du fait que certaines composantes sont assez éloignées des porteurs des UE transversales, mais aussi d'un manque de relais d'informations et de réflexion sur les disponibilités des étudiants. Par exemple, à l'ex-iufm, l'UE « pratiques culturelles et artistiques » avait été mise en place pour suppléer l'UE transversale « Culture » proposée par l'Athéneum, moins adaptée aux besoins de formation des étudiants. Mais avec les réformes successives, les étudiants n'étaient plus disponibles et ont délaissé cette UE.

M. Le Recteur intervient pour dire qu'il ne considère pas l'engagement citoyen comme un « bonus » de la part des étudiants, mais tient à ce que l'ESPE et l'Université de Bourgogne incitent les étudiants à cet engagement, de manière exemplaire.

M. Le Président du Conseil d'Ecole soumet au vote les demandes de subventions des associations étudiantes.

19 votants au moment du vote

➤ 19 voix pour

Les membres du Conseil accordent à l'unanimité la subvention demandée par l'ASC du site de Dijon et du site d'Auxerre du département MEEF et celle demandée par l'ACF du département Diderot pour respectivement :

- Site de Dijon, département MEEF : 1360€
- Site d'Auxerre, département MEEF: 1 000€
- Département Diderot : 2 500€

10

8- Compte-rendu du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique du 12 février 2015

Madame Marie-Geneviève GERRER souhaite faire part rapidement aux membres du Conseil d'Ecole de deux points abordés au COSP :

- Lors du COSP du 1^{er} Septembre 2014, il avait été décidé de faire une évaluation du M1 par le CIPE. Au fil de l'année, et en lien avec le Programme de Travail Académique au niveau du Rectorat, il semble plus pertinent de procéder à une évaluation de l'ensemble de la formation M1+M2 et non pas de l'enseignement M1. Elle explique que cette idée d'évaluation a été votée à l'unanimité des membres du COSP. Mme Marie-Geneviève GERRER est en discussion avec le CIPE pour recenser les questions des différents partenaires (étudiants, formateurs, rectorat).
- Mme Marie-Geneviève GERRER informe les membres du Conseil d'Ecole que le projet de DU « Gérer les relations en milieu scolaire/éducatif » est reporté à la discussion du prochain COSP car les membres du COSP souhaitent la présence de M. Gilles BRACHOTTE et Mme Aurélie VAROT, porteurs de projet pour le site de Mâcon.

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle qu'elle souhaite que l'ordre du jour des différents conseils de l'ESPE soit mis sur le site de l'ESPE, pour que l'ensemble des personnels de l'ESPE puissent être au courant des points qui seront abordés et éventuellement faire des demandes sur des points qu'ils souhaiteraient voir discutés, via leur représentant de personnel par exemple.

Mme Nadine WARGNIER souhaite, en plus de l'ordre du jour, que les procès-verbaux des différents conseils soient accessibles par l'ensemble de la communauté ESPE, ce qui paraît logique au vu du souhait de communication interne et de transparence des instances de l'ESPE.

9- Projets BQR

Mme Marie-Geneviève GERRER donne ensuite la parole à Mme Séverine MILLOTTE, chargée de mission recherche à l'ESPE, invitée pour présenter les Projets Bonus Qualité Recherche 2015.

Mme Séverine MILLOTTE rappelle que le budget BQR 2015 est de 30000€ + 25000€ de reliquat 2014 accordé par l'Université. Le premier appel à projet a été lancé en fin d'année 2014, et 7 projets ont été déposés, pour un montant initial de 33700€.

Les dossiers reçus ont été répartis pour une première analyse entre les membres du Conseil Scientifique, par groupe de deux experts, en évitant au maximum les « conflits d'intérêts ».

Les projets ont ensuite été présentés par les experts au Conseil Scientifique du 5 février 2015.

Il a été demandé aux porteurs de projets certaines précisions et justifications nécessaires pour que les membres du Conseil Scientifique puissent se prononcer sur l'accord ou non pour le financement, ainsi que sur le montant accordé le cas échéant. Après obtentions de ces précisions, les membres du Conseil Scientifique ont voté (par échanges de mail) sur les financements accordés et les montants alloués par projet.

Mme Séverine MILLOTTE projette aux membres du Conseil un exemple de projet en détaillant les lignes budgétaires et les montants accordés, par exemple, les frais pris en charge pour des participations à des colloques, des frais de déplacement dans le cadre de la recherche, des frais de vacances...

Certaines demandes d'équipements ont été refusées pour le moment (ordinateurs, dictaphones) car elles ne semblent pas justifiées ; en effet ces équipements sont disponibles à l'ESPE. Les frais de traductions ont été plafonnés à 800€.

Un projet n'a pas été retenu, car l'assise scientifique n'est pas apparue pertinente. Il s'agit du projet de Mme Cathy PERRET et Mme Christine GUEGNARD, portant sur l'aide à la publication d'un ouvrage recueillant des dessins d'enfants réalisés autour du thème de la réussite. Les membres du Conseil Scientifique ont proposé de transmettre ce projet au chargé de mission culture qui pourra éventuellement envisager un soutien financier à cette publication ; le cadre semble en effet plus adapté.

M. Hervé DUCHENE explique que le projet de publication de Mmes PERRET et GUEGNARD a été également déposé aux EUD et est en cours d'analyse. Il estime qu'il faudrait à l'avenir une expertise en amont du Conseil Scientifique. Il craint des analyses contradictoires qui mettraient les personnes concernées dans des positions délicates. Par ailleurs en ce qui concerne les

aides à la publication, il estime que les projets doivent d'abord être évalués par les experts des instances compétentes de l'Université.

M. le Recteur ajoute que les publications sont gérées dans la majorité des universités par les services centraux et non par les composantes elles-mêmes, bien qu'elles puissent bien sûr insuffler un projet de recherche qui donne lieu à publication.

M. Le Président de l'Université se réjouit du succès de la démarche d'appel à projet BQR qu'il considère comme un des piliers de l'ESPE. Il ajoute que le fait de développer et promouvoir le financement de projets de recherche transversaux permettrait également de cimenter les départements de l'ESPE, de la même façon que la licence EFEC apparaît comme un moyen de rapprocher les départements. M. le Président de l'Université suggère, que dans un souci de rapprochement entre la Bourgogne et la Franche-Comté, et de la même façon qu'il a été créé un BQR PRES entre les deux universités, d'envisager des expertises croisées des projets BQR. Ainsi les universités connaîtront leurs objectifs respectifs de recherches ; cela facilitera également l'échange entre les universités. Le fait d'externaliser le regard est aussi très intéressant, il est par ailleurs difficile de garder un regard objectif au sein d'une même composante.

Mme Séverine MILLOTTE explique que l'interdisciplinarité des départements fait partie des critères d'évaluation des projets BQR. Elle rappelle qu'il est essentiel que la communauté ESPE se rencontre, c'est pourquoi il est prévu d'organiser une journée recherche avant la fin de l'année universitaire. Les porteurs de projets pourraient présenter leurs objectifs de travaux, il pourrait y avoir discussions autour de tables rondes, pour que les enseignants de l'ESPE échangent et puissent éventuellement envisager au prochain appel à projet BQR des projets qui réuniraient les différents départements.

12

Le montant total des financements accordés par les membres du Conseil Scientifique est de 25931€ pour cette 1^{ère} vague d'appel à projet, une seconde étant prévue pour les manifestations scientifiques.

M. Le Président du Conseil d'Ecole propose aux membres du conseil de voter sur l'attribution des financements.

19 votants au moment du vote.

- 1 abstention, 18 voix pour.

La répartition de 25 931€ sur les 6 projets retenus est approuvée à la majorité des membres présents ou représentés.

M. Le Président n'ayant pas reçu au préalable de questions diverses, il remercie les membres du Conseil de leur présence et lève la séance à 11h50. La prochaine séance du Conseil d'Ecole est fixée au Mardi 16 juin à 9h00.

Le Président du Conseil d'Ecole,



Christian Forestier